

REVÊTEMENTS IGNIFUGES

Un produit de bois n'ayant été enduit que sur la surface (ou imprégné à l'aide d'une autre méthode que celle de l'imprégnation sous pression préconisée par la série de normes CAN/CSA-O80) ne répond pas à la définition de « bois ignifugé » du CNB. Par conséquent, au Canada, une expression plus adaptée pour désigner les produits ignifugés en surface est celle de « bois à revêtement ignifuge ».

Les revêtements ignifuges servent à réduire l'indice de propagation de la flamme en surface. Ce type de revêtement est généralement utilisé pour des applications de menuiserie architecturale où l'esthétique est importante.

Le bois à revêtement ignifuge peut être utilisé pour les finitions intérieures dans des bâtiments de construction incombustible au sens du CNB, sauf lorsque les limites de l'indice de propagation de la flamme s'appliquent non seulement aux surfaces exposées, mais également aux surfaces qui pourraient être exposées en cas de coupe du produit dans quelque direction que ce soit. Les produits de bois ignifugé ne sont pas visés par ces exigences, contrairement aux produits à revêtement ignifuge. Cela reconnaît le caractère permanent des substances ignifugeantes imprégnées sous pression.

Les revêtements ignifuges existent sous forme de finitions blanches et transparentes. Si une couleur unie est nécessaire, une ou deux couches de peinture alkyde peuvent être appliquées sur le revêtement ignifuge blanc ou transparent sans que cela n'augmente sensiblement l'indice de propagation de la flamme. S'adresser au fabricant pour en savoir plus sur un produit en particulier.

La réaction de ces revêtements au feu et le mécanisme de protection à proprement parler varient selon la composition du revêtement. Les mécanismes de protection les plus courants sont :

- Isolation : Un revêtement épais isole le matériau traité contre les températures élevées.
- Formation de croûte : Le revêtement fond sous l'effet de la chaleur, recouvrant le matériau traité d'une croûte isolante imperméable.
- Absorption de chaleur : Le revêtement absorbe la chaleur et maintient la température de la surface protégée en deçà de son point d'inflammation.
- Isolant intumescent : Le revêtement gonfle sous l'effet de la chaleur et crée une couche isolante épaisse qui retarde la propagation de la flamme et la transmission

de chaleur vers la surface protégée.

À l'instar du bois ignifugé, le bois à revêtement ignifuge peut être utilisé dans des environnements où le bois non traité ne peut pas être utilisé en raison de son faible indice de propagation de la flamme. Cependant, nombre de revêtements ignifuges ne conviennent pas à des usages extérieurs ou en présence d'une forte humidité. Les revêtements ignifuges sont fabriqués en tant que produits de marque. Pour plus de précisions sur le taux de pose et les propriétés éprouvées, s'adresser au fabricant.

Ces produits peuvent s'appliquer à l'aide d'un pinceau, d'un rouleau ou d'un pistolet. Étant généralement des liquides à forte viscosité (épais), les revêtements ignifuges doivent être conservés à température ambiante, en particulier en cas de pulvérisation, afin d'en faciliter l'application. Lorsque l'esthétique compte, deux couches légères, pour éviter les coulures, valent mieux qu'une seule couche

épaisse, tout en offrant les caractéristiques requises sur le plan de la propagation de la flamme tant que l'épaisseur totale est respectée.

La photo ci-dessous est celle d'un grenier dans une église. Les fermes du comble ont été compartimentées et enduites d'une peinture ignifuge. Le coût d'une pulvérisation sur les vides de construction a ainsi été évité.

